

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 11	<b>Séance du vendredi 22 mars 2019</b> L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée le 18 mars 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.
<b><u>Présents</u></b> : 9	
<b><u>Votants</u></b> : 9	<b><u>Sont présents</u></b> : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL <b><u>Représentés</u></b> : <b><u>Excuses</u></b> : <b><u>Absents</u></b> : Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Thierry ROHAT <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Virginie DUMAS

---

**Ordre du jour :**

- Vote du compte administratif
- Vote du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Achat de matériel informatique
- Marché de maîtrise d'œuvre : parking et city stade
- Aménagement Place de l'église : demande de subvention
- Financement d'achat de terrain : station d'épuration
- Questions diverses

**2 sujets ajoutés :**

- Présentation du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie
- Ouverture de compte : Fondation du Patrimoine

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2019 est adopté sans observation, à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Présentation du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie**

Le Maire donne la parole à Monsieur Adrien MESSEAN du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie en partenariat avec Monsieur Guy BARJAVEL de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne.

Ils nous font part des résultats du diagnostic qui a été fait en 2018 sur le ru des Ermites.

**Objet : Vote du compte administratif - Marigny-en-Orxois - 2019\_013 (8 votes pour)**

Le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Damien BELLANGER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par DREVET Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		123 377.18		154 797.73		278 174.91
Opérations exercice	147 850.34	41 325.62	369 725.37	374 506.05	517 575.71	415 831.67
Total	147 850.34	164 702.80	369 725.37	529 303.78	517 575.71	694 006.58
Résultat de clôture		16 852.46		159 578.41		176 430.87
Restes à réaliser	197 516.51	80 454.50			197 516.51	80 454.50
Total cumulé	197 516.51	97 306.96		159 578.41	197 516.51	256 885.37
Résultat définitif	100 209.55			159 578.41		59 368.86

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Objet : Vote du compte de gestion - Marigny-en-Orxois - 2019\_014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DREVET Jean-Jacques

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

#### **Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - Marigny-en-Orxois - 2019\_015**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :  
**excédent de 159 578.41**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	154 797.73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	122 589.30
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>4 780.68</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>159 578.41</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>159 578.41</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	100 209.55
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	59 368.86
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2018</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

#### **Objet : Achat de matériel informatique - 2019\_016**

En complément de l'acquisition du nouveau matériel informatique destiné au secrétariat de Mairie, nous devons mettre en conformité l'ordinateur portable et procéder à l'installation réseau sur le serveur principal. Cela nécessite un achat de matériel complémentaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus concernant cet équipement supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre :

\* de la société Total Recover pour un montant H.T de 846,00 €

- dit que les crédits seront ouverts au budget de l'exercice 2019, nature 2183, opération 33.

- autorise le Maire à signer les devis.

#### **Objet : Marché de Maîtrise d'oeuvre : parking et city stade - 2019\_017**

Dans le cadre du projet de création d'un city stade et d'un parking Chemin de Champillon, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'étude du Cabinet Infra Etudes 11 rue de Fay Villeblain 02200 CHACRISE.

Le contrat d'études pour les missions suivantes :

- Prix forfaitaire pour l'ensemble des missions EP et AVP (dossier de subvention) : 2 500 euros HT
- Estimatif de l'opération à préciser selon nouvelle étude du MOE et objectif de la commune (la rémunération du MOE se fera selon le nouveau montant au stade de l'AVP: A définir au stade de l'AVP
- Taux de rémunération de maîtrise d'oeuvre : 5.1 %
- Forfait de rémunération de MOE : A définir au stade de l'AVP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de marché qui lui est proposé et autorise le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à celui-ci.

### **Objet : Aménagement Place de l'église : demande de subvention - 2019\_018**

Le Maire expose au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus pour les travaux d'aménagement de la Place de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du CDDL.
- dit que la partie de la dépense restant à la charge de la Commune sera financée sur les fonds libres.

### **Objet : Achat de terrain : station d'épuration - 2019\_019**

Le Maire expose les différentes possibilités de financement concernant l'achat de la parcelle ZL 39 pour l'installation de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- dit que l'acquisition du terrain sera financée sur les fonds libres de la commune.
- dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice 2019, opération 101, nature 2111.

### **Objet : Ouverture d'un compte : Fondation du patrimoine - 2019\_020**

Le Maire donne la parole à Monsieur MOREL Joël, 2ème adjoint au Maire et Trésorier de l'association Défense et protection de la Halle.

Monsieur MOREL informe le Conseil Municipal de l'arrêt de l'association dont il fait partie. Il propose à la municipalité d'ouvrir un compte à la fondation du patrimoine afin de verser les fonds de l'association qui permettront de financer une partie des travaux à entreprendre sur le monument historique de la Halle.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à procéder à l'ouverture du compte à la fondation du patrimoine.

### **Questions diverses :**

- La municipalité décide d'adhérer au nouveau dispositif EIREL pour la transmission des résultats électoraux.

**Séance levée à 21h35.**